

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL  
Du site Natura 2000 ZPS12 « Printegarde » FR 821 2010  
Du 18 mars 2021 en visioconférence

### Présents (21 personnes)

**C. Vignal** - Mairie de Le Pouzin, **D. Gérard** – Mairie de Le Pouzin, **J. Dumont** – Direction Départementale des Territoires de l’Ardèche, **M. Grivaud** - Direction Départementale des Territoires de l’Ardèche, **T. Insalaco** - Direction Départementale des Territoires de la Drôme, **R. Viguier** - Direction Régionale de l’Environnement de l’Aménagement et du Logement Service Biodiversité, **C. Chabert** – Mairie de Livron-sur-Drôme, **P. Lespets & E. Obry** – Mairie de Loriol-sur-Drôme, **C. Marion & L. Beguin** - Communauté de Communes du Val de Drôme, **S. Perry** – Compagnie Nationale du Rhône Direction Rhône-Isère, **H. Descormes** – Delmonico Dorel Carrières, **D. Fey** – Chambre du Commerce et de l’Industrie de l’Ardèche, **J. Pourchaille** – Fédération de Pêche de la Drôme & Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Gaule Loriolaise, **J.L Bonis** – Ligue de Protection des Oiseaux Drôme-Ardèche, **P. Caillebotte** – Fédération Française de Canoë Kayak, **J.M Faton** – Naturaliste et Président du Groupe Sympetrum, **M.T Michel-Dansac** – Association des riverains de Prentegarde, **S. Coste-Durieux** – Natura 2000 Mairie de Le Pouzin, **A. Cocquelet** – Natura 2000 Mairie de Le Pouzin.

### Personnes excusées

**Y. Vivat** – Mairie de Rompon, **M. Chateaufieux** – Conseil Départemental de la Drôme, **J. Dubosc** – Association Agréée Communale de Chasse de Le Pouzin, **R. Feschet** – Fédération Départementale de Chasse de l’Ardèche, **E. Duheron** – Office Nationale des Forêts, **A. Mercurol** – Agence Régional de la Santé, **C. Thomas** – Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Rhône-Eyrieux, le Comité départementale de randonnée pédestre de l’Ardèche.

Le Comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « Printegarde » n’a pas pu être organisé au cours de l’année 2020 des suites de la crise COVID. Le COFIL du 18 mars 2021 remplace donc celui de l’année précédente. Afin de respecter les mesures sanitaires, le COFIL s’est déroulé en visioconférence.

### L’ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Rappels sur la démarche Natura 2000,
- Rappels sur le lien entre la Mairie de Le Pouzin et Natura 2000,
- Présentation du site « Printegarde »,
- Election de la structure animatrice et de la présidence du COFIL du site,
- Bilan des actions menées en 2020,
- Perspectives pour l’année 2021.

A noter : la présentation projetée lors du COPIL ainsi que ce compte-rendu sont téléchargeables sur le site internet dédié au site Natura 2000 : <http://printegarde.n2000.fr/> (onglet « Découvrir le site Natura 2000 » puis « Comité de Pilotage »)

### **Contact : Amanda COCQUELET**

Animatrice Natura 2000  
Site FR 820 1677 : « Milieux alluviaux du Rhône aval »  
Site FR 821 2010 : « Printegarde »  
Mairie Le Pouzin - 3 avenue Marcel Nicolas B.P.6, 07 250 LE POUZIN  
Tél. : 04 75 63 81 48  
Port. : 06 33 82 81 32  
[a.cocquelet@lepouzin.fr](mailto:a.cocquelet@lepouzin.fr)

## **Compte-rendu du COPIL**

Monsieur Christophe Vignal, Maire de la commune Le Pouzin, structure animatrice du site, accueille les membres et participants du COPIL.

- **Rappels sur la démarche Natura 2000, sur le lien entre la Mairie de Le Pouzin et Natura 2000 et présentation du site « Printegarde »**

Pour introduire le comité de pilotage, l'animatrice du site Nature 2000 apporte des éléments d'informations concernant la démarche Natura 2000 aux nouveaux élus des collectivités issus des élections de 2020. Elle présente ensuite les trois sites Natura 2000 portés par la commune de Le Pouzin, structure animatrice depuis plus de 10 ans pour ce site « Printegarde ».

- **Elections de la structure animatrice et de la présidence du COPIL**

La Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT 07) anime les élections.

Martine Grivaud (DDT 07) explique qu'une convention cadre est signée tous les 3 ans entre l'État et la structure animatrice d'un site Natura 2000 (ici la commune de Le Pouzin). Cette convention arrivant à son terme à la fin de l'année 2021, les élections de la structure animatrice du site Natura 2000 et de la présidence du COPIL sont réalisées en COPIL. Seuls les élus des collectivités présents ont la compétence de voter.

✓ **Election de la structure animatrice :**

La Mairie de Le Pouzin se représente candidate à la structure animatrice. Christophe Vignal, son Maire, présente les motivations de la commune. Le Pouzin se situe au cœur du site Natura 2000 d'autant que cela fait plus de 10 ans que la commune en est la structure animatrice. Christophe Vignal souligne la proximité et les liens existants avec le principal partenaire du site : la Compagnie Nationale du Rhône, mais aussi avec les 6 communes concernées par le site Natura 2000. Il souhaite poursuivre cette entente notamment au regard et dans l'intérêt des enjeux du site Natura 2000.

*Résultat du vote de la structure animatrice :*

La commune de Le Pouzin est réélue à l'unanimité (4 élus votants) structure animatrice du site de « Printegarde » pour les années 2022 à 2024.

✓ Election de la présidence du COPIL :

Martine Grivaud explique le rôle d'un(e) président(e) de COPIL qui est directement en lien avec l'animateur Natura 2000 du site. Son rôle est d'assurer le bon déroulement de la concertation sur le site en animant le comité de pilotage et en veillant à l'intégration de Natura 2000 dans la politique de développement du territoire du site.

Monsieur Christophe Vignal, Maire de la commune de Le Pouzin est seul candidat et présente ses motivations. La démarche Natura 2000 est un sujet qui lui est cher du fait des enjeux environnementaux qu'elle implique. De par le positionnement de la commune depuis plus de 10 ans au sein de Natura 2000, Christophe Vignal voit cette relève comme une cohérence et un gain d'efficacité notamment dans les échanges et la concertation avec l'animatrice du site basée dans les locaux de la mairie.

*Résultat du vote de la Présidence :*

Christophe Vignal est élu à l'unanimité (4 élus votants) prenant la suite de Monsieur Alain Martin, précédent Maire de la même commune.

● **Présentation du bilan des actions réalisées en 2020 et les perspectives pour l'année 2021**

Le bilan des actions et les perspectives sont présentés par Amanda Cocquelet. Pour toutes informations complémentaires relatives aux différents sujets abordés durant la présentation, n'hésitez pas à contacter l'animatrice (voir contact plus haut).

Echanges et interventions au cours du COPIL

○ *Projet CNR de gestion des ligneux dans la « Grande » roselière de Printegarde :*

**Sylvain Perry de la CNR** apporte des éléments de précisions. Il indique que ce projet est soumis à évaluation environnementale. En considérant la situation actuelle relative au phénomène d'atterrissement à l'amont de la « Grande » roselière de Printegarde, la CNR prévoit un exhaussement de la ligne d'eau, induisant une réduction de la marge de sécurité liée au risque d'inondation sur les digues normalement insubmersibles. Ce qui explique l'intervention de la CNR sur la roselière.

**Jérôme Dumont de la DDT07** souligne que les impacts des travaux seront importants vis-à-vis de la biodiversité. Il rappelle aussi que la CNR doit démontrer que ces travaux n'ont pas d'impact sur la biodiversité.

**Sylvain Perry** répond qu'une étude d'impact volet espèces protégées est en cours avec une analyse paysagère. La CNR travaille actuellement à l'ajustement de la période d'intervention. Le dépôt du dossier réglementaire est prévu en juin 2021. C'est la DREAL concession police de l'eau qui instruira le dossier. Des échanges seront aussi menés avec la DREAL et l'animatrice Natura 2000 pour déposer le dossier le plus abouti possible. Une consultation publique sera effectuée à l'automne prochain, pour un début des travaux envisagés pour le mois de septembre 2022.

**Jean-Michel Faton** confirme que la meilleure période d'intervention est le mois de septembre.

○ *Projet CNR de rajeunissement de boisements alluviaux*

**Lucile Beguin de la CCVD** demande si les résultats des différents projets CNR seront présentés en COPIL.

**Sylvain Perry** répond que c'est possible et donne l'idée d'organisation de comités techniques spécifiques à ces sujets-là.

**Jérôme Dumont** répond que le COPIL fait office de comité technique notamment au regard de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage que constitue le site de Printegarde. En ce qui concerne le projet des coupes en forêts alluviales pour rajeunissement, il n'est pas connu par les services de l'Etat. A ce stade, il est donc compliqué d'organiser une réunion.

**Sylvain Perry** rappelle que la CNR n'a pas une démarche bois-énergie. En 2021, démarreront les inventaires biodiversité de ce projet de rajeunissement. A voir pour une présentation en COPIL en 2022 du sujet de la gestion global des boisements sur la direction territoriale Rhône-Isère d'un point de vu sécurité et exploitation hydraulique.

**Jean-Michel Faton** mentionne qu'il serait intéressant de faire de l'écorçage des espèces exotiques envahissantes (comme cela a été fait sur le site de l'île de la Platière).

**Raphaël Viguier** de la DREAL biodiversité mentionne la possibilité des communes de gérer leur boisement notamment à travers la catégorisation en Espaces Boisés Classés (EBC) dans les PLU.

**Lucile Béguin** demande le numéro de l'article dans le code de l'urbanisme concernant les ripisylves.

**Raphaël Viguier** répond qu'il s'agit des articles L.113-1 pour les EBC et des articles L.151-23 pour les espaces à protéger au titre des paysages ou des raisons écologiques.

○ *Les dépôts sauvages d'encombrants :*

**Amanda Cocquelet** précise que lorsqu'un dépôt sauvage est découvert, elle en informe les communes, les autorités compétentes et la CNR (quand le domaine concédé est concerné).

**Sylvain Perry** rappelle que la CNR n'a aucune obligation dans la gestion des encombrants et qu'elle réalise des tournées d'enlèvement pour des raisons environnementales. Ce sont 80 tonnes de déchets qui sont retirés par an entre Saint-Jean-de-Muzol et Châteauneuf-du-Rhône. Les communes et les collectivités sont aussi légitimes d'organiser des actions de nettoyage.

**Jérôme Dumont** ajoute que la CNR n'a pas de compétence de police vis-à-vis des déchets au contraire des maires qui peuvent déposer des procès-verbaux. Il précise que la CNR s'est portée partie civile pour récupérer l'argent déployé pour enlever ces déchets. Jérôme Dumont déplore aussi ces dépôts de déchets qui pour la plupart sont connus. Il ne faut pas hésiter à rechercher les auteurs et les mettre face à leurs responsabilités. La CNR a depuis au moins 3 ans fait une démarche auprès du procureur pour récupérer la réparation de l'enlèvement des déchets. Jérôme Dumont l'en félicite.

**Hadrien Descormes** de Delmonico Dorel précise qu'ils ont les mêmes problèmes sur la commune de Livron-sur-Drôme et qu'ils ont mis en place des enrochements.

**Sylvain Perry** alerte sur les conflits des ayants droits du domaine en cas de fermeture des accès notamment les pêcheurs et les chasseurs.

Dans le cas spécifié par Hadrien Descormes, il s'agit bien de terrains privés.

○ *Lettre d'information Natura 2000 et ENS de l'Ardèche «Terres de Nature »*

**Amanda Cocquelet** précise que des exemplaires de cette revue peuvent être envoyés à la demande.

○ *Suivis naturalistes sur le site de Printegarde*

Oiseaux nicheurs :

**Jean-Michel Faton** précise que la société Vicat-Granulat va créer 1 à 2 hectares de roselière pour les espèces de Rousserolle turdoïde, de Rousserolle effarvate, de Bouscarle de Cetti et de Blongios nain sur l'ancienne gravière à Loriol-sur-Drôme à proximité de Printegarde. C'est lui qui suit ce projet.

Il ajoute qu'il possède des données protocolées sur les rousserolles de l'ensemble du site en 2012 et 2015 et sur la gravière Vicat en 2020 avec 3 couples nicheurs de Rousserolles turdoïde.

**Lucile Béguin** demande si une analyse comparative avec les données des baguages pour les 4 espèces a été réalisée.

**Amanda Cocquelet** répond que cette analyse n'a pas été faite à ce jour.

Oiseaux hivernants :

**Jean-Michel Faton** donne pour idée de réaliser une étude de l'état des populations des moules zébrées qui constituent l'alimentation des canards fuligule. Cela pourrait peut-être permettre d'expliquer la disparition de ces oiseaux sur Printegarde.

○ *Intervention de Jean-Michel Faton au nom du Groupement Sympetrum :*

Un échange au cours de l'année entre le groupement Sympetrum et l'animatrice serait opportun pour voir s'il est possible de réaliser une mise à jour des connaissances odonates sur des sites Natura 2000 concernés.

Un projet de mise à jour des connaissances et de propositions de gestion pourraient être mis en place comme sur la commune de Pierrelatte.

Les deux animatrices reviendront vers lui prochainement notamment pour les suivis libellules.

Jean-Michel Faton ajoute qu'il serait intéressant de faire un bilan des papillons patrimoniaux qui sont présents sur les digues de la CNR qui constituent de bons corridors biologiques.

● **Précision sur la liste des invités au COPIL**

L'animatrice finit par informer qu'une réactualisation de la liste des membres de COPIL pour le site Natura 2000 de « Printegarde » est en cours. Quatre alternatives sont envisagées pour la réactualisation de cette liste : une invitation par courrier pour les membres intéressés, une invitation par mail pour les membres souhaitant être informés, l'inscription de nouveaux membres à la liste et une sortie de la liste pour les membres ne répondant plus à l'invitation depuis plusieurs années ou qui ne sont plus intéressés. Avec l'envoi de ce compte-rendu, la liste des invités sera transmise avec un code couleurs pour ces quatre alternatives. L'animatrice précise que si aucune réponse n'est apportée par écrit de la part des membres en proposition de sortie de liste, alors cette alternative prendra effet.

● **Mots de la fin du Président de COPIL**

Christophe Vignal remercie les participants au Comité de pilotage, notamment pour leurs interventions et les échanges.

Il remercie l'animatrice pour son travail et l'organisation de cette réunion, ainsi que Numérian pour l'accueil dans ces locaux pour cette visioconférence. Il se tient à disposition pour échanger ([mairie@lepouzin.fr](mailto:mairie@lepouzin.fr)).

**Monsieur Christophe VIGNAL**

Maire de la commune de Le Pouzin et

Président des comités de pilotage des sites Natura 2000

« Printegarde » et « Milieux alluviaux du Rhône aval »

